

Consultation relative à la modification de la loi sur les banques (insolvabilité, garantie des dépôts et ségrégation)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral des finances d'avoir bien voulu consulter le canton de Neuchâtel sur la modification de la loi sur les banques.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorable à cette adaptation de la législation qui, si elle n'a pas d'impact direct sur les finances publiques, va clairement dans le sens d'une meilleure résilience du système bancaire suisse.

Nous avons par ailleurs consulté la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) qui nous a également informé être favorable à cette modification de la législation, notamment dans le domaine du fonds de garantie des banques : délai de remboursement plus court et clairement défini, mode de financement ex-ante et engagement maximal revu à la hausse.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27 mai 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND